ART. 5 N° 88

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juillet 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2932)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 88

présenté par M. Poisson et M. Tian

ARTICLE 5

À la fin de la seconde phrase de l'alinéa 4, supprimer les mots :

« jusqu'à épuisement des candidats d'un des sexes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il serait dommage que les candidats soient épuisés avant d'entrer en fonction.

Amendement rédactionnel.